

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 19 janvier 2015 à 20h00
(Salle polyvalente – rue du village 3 à 4590 Ouffet)**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (excusée) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis (excusé)	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT René WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (excusé) GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFERERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise (excusée) KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine (excusée) LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

1. Approbation du PV de la réunion du 20/10/2014

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Fiche 3.7 : Maison de l'Entité rue aux oies – Dossier avant-projet – approbation

Madame Lardot indique que la convention-exécution pour la réalisation des travaux de la Salle rue aux Oies a été signée par le Ministre de la Ruralité le 11 septembre 2014. La commune recevra un subside de 788.602,02 €. Le dossier a été mis à jour par l'architecte le montant des travaux a augmenté de 11.000 €. Le cahier des charges a été actualisé et comporte actuellement 10 lots dont 3 postes en option (cuisine, abords, photovoltaïque).

Des plans du bâtiment ont été disposés sur les tables préalablement à la réunion pour que chaque membre puisse les consulter.

Madame Lardot rappelle dans les grandes lignes le contenu de la fiche-projet à savoir la démolition du bâtiment situé à côté du bâtiment principal afin de permettre la création d'une annexe, l'aménagement au rez-de-chaussée d'un hall d'entrée, d'une pièce d'accueil polyvalente, d'une salle de taille moyenne, d'une cuisine avec chambre froide et de sanitaires. Un passe-plat est également prévu entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. L'étage, ouvert jusqu'au toit, sera occupé par la salle polyvalente avec un espace technique en hauteur pour du matériel de projection, sono et éclairage. Les caves accueilleront des locaux de rangement et des zones techniques. L'isolation acoustique intérieure et extérieure a été prévue.

Madame Lardot rappelle également que le permis a été délivré en 2012. En ce qui concerne la validité de celui-ci, l'administration communale doit prendre des renseignements complémentaires dans la mesure où il s'agit d'un permis unique. Les éléments principaux sont présentés aux membres.

En ce qui concerne les abords de la salle, l'aménagement du parking en collaboration avec la Province de Liège prévoit la création de 91 places voitures, 5 emplacements camion et des emplacements vélos. En outre, un cheminement piéton sera aménagé le long de ce parking depuis la rue Sauvenière. Pour ce dossier, la commune bénéficie d'un subside de 100.000 € de la Province de Liège pour l'aménagement du parking, d'un subside de 2.500 € de la Province de Liège pour l'installation d'une borne de recharge électrique et d'un subside pour l'aménagement du sentier dans le cadre des crédits d'impulsion (143.000 € dont 50.000 € à charge de la commune). Cet aménagement permettra de favoriser la pratique du co-voiturage, de désengorger la rue Sauvenière et offrira un parking à la Maison de l'entité et au cimetière.

Les membres sont invités à se prononcer sur l'avant-projet. Les membres approuvent ce dernier sans émettre de remarques et souhaitent que ce dossier se concrétise rapidement.

3. Fiche 1.2 « Eco-construction d'une Maison de village à Ellemelle » : état d'avancement

Madame Lardot indique que pour éviter tout conflit d'intérêt elle ne participe pas à la procédure de sélection du bureau d'étude.

Madame Cassart informe les membres de la CLDR que le jury s'est réuni à deux reprises pour analyser la conformité par rapport au cahier des charges des dossiers transmis par les différents candidats. Dix bureaux d'étude ont transmis un dossier ; six d'entre eux ont rentré un dossier conforme, trois candidatures sont rejetées et un complément d'information a été demandé à un

bureau d'étude. Les noms des bureaux ne sont pas communiqués car la décision officielle ne leur a pas encore été transmise.

Une visite des lieux et une séance de questions-réponses sera organisée le 9 février 2015 avec tous les bureaux d'étude retenus. Ils devront remettre une offre pour le 3 avril 2015. Le jury se réunira le 9 avril 2015 pour vérifier la conformité des offres et faire une première analyse de celles-ci. Les différents bureaux ayant remis une offre conforme au cahier des charges seront invités à présenter leur projet devant les membres du jury le 20 avril 2015.

4. Divers

Les membres sont invités à exprimer leur préférence pour l'heure de début des réunions. La plupart des personnes présentes préfèrent que les réunions débutent à 19h dans la mesure du possible.

La séance est clôturée à 21h00.